

PROTOCOLE DES MODALITES DE DELIVRANCE DE SOINS SPECIFIQUES, OCCASIONNELS OU REGULIERS

La délivrance de soins réguliers de la vie courante, est soumise aux protocoles établis par la directrice de la crèche et l'infirmière puéricultrice.

Il s'agit de :

- Change de l'enfant
- Désinfection Rhino- Pharyngée
- Prise de température chez l'enfant
- Coucher-sieste de l'enfant

Les soins plus spécifiques et occasionnels sont soumis à l'évaluation de l'infirmière puéricultrice et selon les protocoles établis par celle-ci, la directrice de la crèche et le médecin de la crèche.

Il s'agit de :

- Délivrance de médicaments
- Utilisation du baby haler

Les soins occasionnels établis sur Projet d'Accueil Individualisé sont soumis à l'accord du médecin, de l'infirmière puéricultrice et du médecin de l'enfant et de sa famille.

Un classeur par lieu de vie, regroupe l'ensemble des protocoles.

Tous les protocoles sont accessibles sur le site de la crèche. Chaque parent peut en prendre connaissance.

Les personnes habilitées à donner ces différents soins ont été formés et connaissent les différents protocoles.